



Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2022
à 19h30, au Polymatou à Bevaix

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 mai 2022.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2022.
4. Correspondance.
5. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Zoé Nater, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Raphaëlle Javet, démissionnaire.
7. Nomination d'un membre à la commission des forêts et des rives en remplacement de Mme Raphaëlle Javet, démissionnaire.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour créer un bouclage du réseau d'eau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- pour la réfection du chemin du Vignoble à Bevaix.
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16).
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.- relative à l'aménagement de trois places de fitness urbain.
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 475'000.- pour la formalisation du plan d'aménagement local.
13. Motion du groupe des Verts demandant d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche.
14. Informations du Conseil communal.
15. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. J. Fehlbaum procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Carine Muser, excusée, remplacée par M. Marc-Alain Langel
Mme Sandra Tazzer, excusée, remplacée par M. Pierre-Alain Clerc
M. Jacques Reift, excusé, remplacé par Mme Yasree Essoo
M. Olivier Brunner, excusé et non remplacé
M. Jean-Daniel Alfter, excusé et non remplacé.

Retardataire :
M. Stefan Lutz.

Présents : 38 membres présents, 37 votants, la majorité est à 19.

Mme A. Hessler-Wyser demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

M. Th. Rothen signale que l'ordre du jour de la séance ne figure pas dans les documents sur le site internet.

Mme A. Hessler-Wyser précise qu'on le trouve dans le document complet de la séance.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 mai 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance

Le bureau du Conseil général a reçu les correspondances suivantes :

- **M. J. Fehlbaum**, secrétaire, lit la lettre de démission du Conseil général de Mme Raphaëlle Javet ;
- **Mme A. Hessler-Wyser**, présidente, informe l'assemblée du courrier de M. J. Dunand de Vaumarcus adressée au Conseil communal. Le Conseil communal, interpellé sur la sécurité sur la route de Vaumarcus, a répondu directement à M. J. Dunand ;
- **Mme A. Hessler-Wyser** informe du courrier envoyé au Conseil communal par la Société de Cavalerie de La Béroche concernant les camping-cars parkés sur une parcelle louée par la Société à la commune. Le Conseil communal a répondu directement. Ces deux correspondances sont à disposition des membres du législatif ;

- **M. J. Fehlbaum**, secrétaire, lit une communication du Conseil communal concernant la commission « Enfance et Jeunesse ». Cette communication est annexée au présent procès-verbal.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, informe que le bureau n'a pas encore eu l'occasion de discuter de ce dernier courrier et qu'il prendra position à ce sujet.

5. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Zoé Nater, démissionnaire

M. Th. Rothen, au nom du groupe Socialiste, propose **M. D. Camarda**, qui est applaudi par l'assemblée.

6. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Raphaëlle Javet, démissionnaire

M. Th. Rothen, au nom du groupe Socialiste, propose **M. L. Affolter**, qui est applaudi par l'assemblée.

7. Nomination d'un membre à la commission des forêts et des rives en remplacement de Mme Raphaëlle Javet, démissionnaire

M. Th. Rothen, au nom du groupe Socialiste, propose **M. A. Logatto**, qui est applaudi par l'assemblée.

M. S. Lutz arrive avec quelques minutes de retard et prend place dans les rangs du groupe PLR. Le nombre de membres présents passe à 39, avec 38 votants, la majorité est à 20.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour créer un bouclage du réseau d'eau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens

M. M. Rognon, chef du dicastère du Service technique, prend la parole pour expliquer le projet et les raisons du remplacement de la conduite et du bouclage du réseau d'eau potable nécessité.

M. J.-D. Divernois : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a bien étudié cette demande de crédit de CHF 230'000.- pour l'amélioration du réseau d'eau dans le village de Fresens.*

Notre groupe acceptera cette demande de crédit dans sa grande majorité.

Cependant, étant donné que nous améliorons le système de protection incendie, ne pourrait-on pas demander à l'ECAP de subventionner une partie de cet investissement ? Je vous remercie. »

M. M. Rognon lui répond que seules les bornes hydrantes sont subventionnées par l'ECAP.

M. J.-P. Charmillot, chef du Service technique, confirme que le mode de subventionnement de l'ECAP a effectivement changé et que, sur la base de la demande de crédit, nous ne pouvons que prétendre à un subventionnement pour les bornes.

M. P. Ginggen, pour le Groupement, remercie le Conseil communal pour son rapport et précise qu'il sera favorable à cette demande.

M. A. Peco, au nom des Verts, remercie le Conseil communal et indique que le groupe acceptera cette demande de crédit.

Mme M. Cuche, pour le groupe Socialiste, remercie le Conseil communal pour son rapport. Le groupe Socialiste acceptera la demande de crédit présentée.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour créer un bouclage du réseau d'eau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens est accepté par 36 voix et une abstention.**

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- pour la réfection du chemin du Vignoble à Bevaix

Le chef du dicastère du Service technique, **M. M. Rognon**, donne quelques précisions sur les raisons de cette demande de crédit, notamment concernant l'éclairage public.

Mme M. Tenot Nicati, au nom des Verts : « *Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, un grand merci pour ce rapport et pour les annexes fournies, c'est-à-dire l'étude Mauler. Changer les conduites d'eau pour les raisons diverses évoquées semble effectivement de mise, cela est sûr et certain. Par contre, deux points du rapport Mauler nous ont interpellé·e·s lors de notre discussion de groupe. Il s'agit des points : 2.2. Éclairage public et 4. Superstructure :*

1) *L'éclairage public : il nous semble aberrant, à ce jour, d'installer un lampadaire tous les 25 mètres environ sur une zone résidentielle de faible densité, voire de moyenne densité ; sur une zone à 30km/h, qui plus est.*

Dix-huit lampadaires, quels qu'ils soient, aussi « intelligents » et réglables qu'ils soient, pour une vingtaine d'habitations sur une distance de 500 mètres nous semble démesuré. Est-ce que les habitant·e·s se plaignent de ne pas avoir assez de lumière avec les cinq lampadaires actuels ? Il est écrit que « le réseau d'éclairage ne répond plus aux normes ». Quelles sont ces normes et faut-il vraiment y obéir ?

2) *La superstructure, partie Ouest (à noter au passage que les schémas sur le rapport sont notés tous les deux sur la partie Ouest) :*

le rapport parle d'une chaussée dont les dimensions varient actuellement entre 4 m 40 et 7 m 20. J'ai eu beau chercher hier en fin d'après-midi, sur place, où se trouvent les 7 m 20 en question... je n'ai pas trouvé. D'autre part, quand le trafic motorisé va dans les deux sens, les voitures respectent le 30km/h beaucoup plus facilement si la chaussée n'est pas trop large. Faut-il vraiment un trottoir franchissable large de 2 mètres ou alors on a prévu d'y mettre une piste cyclable ? Il n'y aurait pas d'autres options ? Pour les deux points évoqués ci-dessus, le groupe des Verts est mitigé et n'acceptera pas à l'unanimité cette demande de crédit. En vous remerciant pour votre attention. »

M. Th. Rothen, pour le groupe Socialiste, précise que le chemin du Vignoble faisait effectivement 7 m 50 de large au droit du numéro 20 et qu'il n'est pas correct de supposer que l'ingénieur ne s'était pas rendu sur place.

M. M. Rognon répond que le projet prévoit un équipement normal concernant l'éclairage public même si des questions peuvent se poser en ce moment. Il est prévu des mâts avec détecteur de présence pour limiter la consommation d'énergie. Concernant les trottoirs franchissables, c'est la meilleure solution et c'est la tendance. Cette route doit permettre notamment le croisement avec des véhicules agricoles.

M. J. Bergamin : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance du rapport relatif à la demande de crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- pour la réfection du chemin du Vignoble à Bevaix. Nous trouvons aussi logique que ces travaux nous soient proposés en un*

paquet. Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport et acceptons à l'unanimité le projet tel que présenté. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et les précisions apportées aux commissions financière et technique. Le groupe PLR soutiendra cette demande en dépit de son coût élevé, qui n'avait visiblement pas été anticipé lors de l'établissement du budget des investissements. Merci de votre attention. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, c'est avec plaisir que le groupe Socialiste a pris connaissance de ce projet, que nous soutenons unanimement. Nous aimerions toutefois apporter une réserve sévère sur les 18 mâts envisagés pour l'éclairage public, soit un mât tous les 25 mètres. Désormais, notre commune et sa population adhèrent très largement à davantage d'obscurité nocturne et ses bienfaits pour l'être humain et la nature. À part les occasionnel-le-s noctambules de l'Abbaye, le chemin du Vignoble est une desserte sans trafic de transit. Un éclairage continu - fût-il intelligent et dynamique - nous semble disproportionné dans ce quartier de faible densité et jouxtant des zones naturelles et d'exploitation viticole.

Nous invitons la commune - avec le concours de la commission technique - à :

- s'informer des normes et directives réellement applicables ;
- proposer un règlement d'application pour notre territoire.

Selon la brochure de « Suisse Énergie - l'éclairage efficace des rues avec des LED », on peut se passer totalement d'éclairage dans les segments de rue en dehors de localité et habitats proches de la nature. Ce qui correspond bien à ce lieu. Dès lors, pourquoi ne pas faire une consultation participative auprès des principaux-ales intéressé-e-s, habitant-e-s de ce chemin, s'assurant ainsi en amont de leur adhésion ? »

M. M.-A. Langel, PLR, demande si les travaux seront effectués sur le domaine public ou aussi sur du terrain privé.

M. M. Rognon précise que tous les travaux seront effectués sur le domaine public.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- pour la réfection du chemin du Vignoble à Bevaix est accepté par 29 voix et 9 abstentions.**

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16)

M. T. Egger, chef du dicastère des bâtiments, prend la parole pour présenter les différents éléments relatifs au projet. Il précise que ce bâtiment est particulièrement bien situé, avec une belle vue sur le lac, mais qu'il n'est pas très bien isolé et qu'il y fait particulièrement chaud pendant la saison d'été.

M. B. Schumacher demande quels types de panneaux solaires seront installés sur le toit.

M. T. Egger répond qu'il s'agit de panneaux intégrés afin de tenir compte de l'aspect esthétique, consécutivement à la consultation de l'Office du patrimoine et de l'archéologie. La Commune doit prêter attention à l'intégration des panneaux solaires sur les bâtiments. Certes, le coût est plus élevé dans ce cas mais la demande de crédit permet d'englober cette solution.

M. G. Pierrehumbert s'exprime : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a bien étudié cette demande de crédit de CHF 450'000.- pour la rénovation et l'isolation de l'école primaire de Saint-Aubin-Sauges. Nous apprécions la logique de rénovations des bâtiments de notre patrimoine. Donc le projet global concernant ce bâtiment entre

parfaitement dans la vision énergétique de notre commune. Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport et notre groupe acceptera cette demande de crédit. »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour la qualité du rapport relatif à la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges. Nous accepterons donc à l'unanimité la demande de crédit de CHF 450'000.- et soutenons notre exécutif dans sa volonté d'assainir notre patrimoine administratif. Cependant, notre groupe souhaite vivement que des tuiles solaires soient posées sur la toiture du bâtiment scolaire de Saint-Aubin-Sauges. En effet, il nous faut dès maintenant trouver des solutions qui concilient aspects esthétiques et préservation de notre patrimoine avec la nécessité impérieuse de convertir notre approvisionnement vers des sources renouvelables. Merci de votre attention. »

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le groupe des Vert·e·s a bien pris connaissance de ce rapport concernant cette demande de crédit pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges et en remercie son auteur.

Ce bâtiment a effectivement pris de l'âge et il est naturel de lui faire un petit lifting dans l'air du temps, cela est encore plus d'actualité au vu de la crise énergétique actuelle et à venir.

L'ajout de panneaux solaires, le changement des stores et la rénovation du sous-sol vont pour nous dans le bon sens à savoir l'économie d'énergie.

C'est pour cela que nous les Vert·e·s ne pouvons qu'accepter ce crédit de CHF 450'000.-. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a étudié avec intérêt ce dossier et acceptera cette demande de crédit. Nous remercions l'auteur du rapport et saluons la vision globale des travaux permettant la rénovation et l'isolation de ce bâtiment. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16) est accepté par 36 voix et 2 abstentions.**

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.- relative à l'aménagement de trois places de fitness urbain

M. Hassan Assumani prend la parole : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la prévention et la promotion de la santé est l'affaire de tous : Confédération, Canton et Commune.

La Grande Béroche veut apporter sa contribution dans cette thématique de santé publique en aménageant les espaces de fitness en plein air le long des rives à Bevaix, Saint-Aubin-Sauges et Chez-le-Bart.

Le concept fitness urbain a pour but d'encourager la population à pratiquer une activité physique, dont le bénéfice dans la vie quotidienne est considérable.

Le phénomène de la pratique du sport en plein air s'est fortement développé ces dernières années, en particulier avec la situation liée au Covid.

Elle permet de lutter contre la sédentarité et contribue à diminuer les problèmes en lien avec le surpoids et l'obésité.

Le fitness en plein air est un sport pratiqué principalement par une population de seniors et une partie de jeunes adultes. Il est légitime de se poser des questions sur l'utilité et la fréquentation.

Lors du réaménagement de la place de jeux au jardin public de Saint-Aubin-Sauges, nous avons intégré quelques appareils de fitness en plein air, ceci afin de rendre cet espace intergénérationnel. À ce jour, nous pouvons vous communiquer notre satisfaction sur la fréquentation et l'utilisation de ces appareils. Vous pouvez d'ailleurs lire l'enquête menée par

ArcInfo dans un article publié le 9 septembre dernier sur les installations des places de fitness urbain. Plusieurs places fitness et/ou projets existent dans d'autres communes et cantons.

Le Conseil communal avait prévu de présenter un premier projet devisé pour un montant de CHF 170'000.-. Il a cependant été décidé de le retirer de l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 21 février 2022 pour le renvoyer à la commission sports – loisirs – culture.

Les travaux en commission ont permis d'apporter quelques modifications dans le projet. Le Conseil communal vous présente son rapport, ainsi que la demande de crédit de CHF 122'000.- pour la réalisation de ce projet.

Les appareils et les emplacements ont été choisis par les commissaires. De plus, nous avons reçu la somme de CHF 5'000.- de la part du Service cantonal de la santé publique dans le cadre du soutien de la promotion de la santé 2021.

Nous envisageons également une demande de subvention à LotoSport, si le projet est accepté par votre autorité.

En date du 6 septembre 2022, la commission sports – loisirs – culture a préavisé la demande de crédit favorablement, à sa plus grande majorité.

Le Conseil communal vous invite donc à accepter l'entrée en matière et la demande de crédit d'engagement pour l'aménagement de ces trois places de fitness urbain.

À titre personnel, je serais enthousiaste et reconnaissant si le projet venait à être accepté.

Merci pour votre attention, je reste bien entendu à votre disposition pour toute autre question. »

Pour la commission sports – loisirs – culture, **Mme S. Berger** précise que **M. H. Assumani** a déjà développé les différents arguments. Pour les mêmes raisons, la commission a préavisé favorablement cette demande à sa plus grande majorité, soit 6 voix contre une.

M. J. Panes, PLR, demande si nous avons fait une évaluation des déprédations.

M. H. Assumani lui répond que nous n'avons, à l'heure actuelle, pas constaté de vandalisme sur le site de Saint-Aubin-Sauges.

Mme D. Vantaggio : « *Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à ces aménagements et la prise de position de nos membres n'était pas unanime mais plutôt mitigée.*

Les avis au sein de notre groupe divergent, certains membres pensent qu'il n'y a pas besoin de dépenser autant pour rester en forme et que notre commune offre déjà certains avantages à ce niveau. Les frais d'entretien inhérents à la pose de copeaux ou de dalles antichocs laissent également perplexes, pourquoi ces frais supplémentaires alors que du gazon est déjà en place.

D'autres pensent que la pratique régulière d'une activité physique a une influence considérable sur la santé physique et mentale de tous·tes. Ce nouveau concept, qui séduit un peu partout dans le monde, loin des salles surchauffées, sans coach, ni rendez-vous, où l'on peut s'oxygéner et maintenir la forme physique en famille ou entre ami·e·s peut être bénéfique pour notre commune. À ce jour, nous n'avons pas encore assez de recul pour savoir si les infrastructures installées au jardin public de Saint-Aubin-Sauges sont très fréquentées et utilisées. Sont-elles suffisantes ou doit-on en ajouter sur d'autres sites, là est toute la question.

Vous l'aurez donc compris, le parti des Verts laisse à chacun·e de ses membres la libre appréciation de ce point. Merci de votre attention. »

Mme S. Berger informe de la position du groupe PLR qui laissera la liberté de vote.

Mme H. von Allmen : « *Madame, la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nous voici à nouveau devant ce projet de l'aménagement de trois places de fitness en plein air sur nos rives. Ce projet permet de promouvoir la santé dans notre commune et aussi un lieu de rencontres pour notre population.*

Le groupe Socialiste se réjouit de l'accomplissement de ce projet et, lors de sa séance datée du jeudi 15 septembre, il a étudié avec attention le dossier présenté et remercie le conseiller communal pour le travail fourni ainsi que la commission.

Le parti Socialiste acceptera à l'unanimité cette demande telle que proposée par le Conseil communal. »

M. J.-J. Bourquin donne la position du Groupement qui laissera également la liberté de vote.

M. H. Assumani, conseiller communal chef du dicastère des sports – loisirs – culture, précise que les engins seront posés sur du gazon synthétique.

À titre personnel, **M. J.-D. Divernois** n'est pas très favorable aux endroits qui sont proposés. Par ailleurs, il estime qu'il faudrait d'abord refaire les places déjà existantes, comme le parcours Vita à Bevaix ou la piste finlandaise à Gorgier qui sont en mauvais état.

M. T. Egger, chef du dicastère des forêts et domaines, n'est pas tout à fait d'accord. Les engins de la piste Vita ont été refaits à neuf et les chemins entretenus. Certes ils sont un peu désuets mais en bon état.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.- relative à l'aménagement de trois places de fitness urbain est accepté par 22 voix pour, 12 abstentions et 3 voix contre.**

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 475'000.- pour la formalisation du plan d'aménagement local

M. G. Huguelet-Meystre, intéressé personnellement par ce projet, se récusé et se retire de la salle jusqu'à l'issue du vote.

Le chef du dicastère de l'aménagement du territoire, **M. F. Del Rio**, fait une présentation de la formalisation du PAL avec l'historique, les enjeux et délais. Il précise que, suite au marché public ouvert, dix projets ont été présentés pour aboutir à un choix en fonction de critères bien définis. Finalement, le projet retenu est celui du bureau RWB, pour un montant total de CHF 412'824.90. Il s'agit d'amender le crédit de CHF 475'000.- à CHF 415'000.-.

M. G. Pierrehumbert demande si cela pose problème en fonction du délai référendaire en cas de contestation des autres intéressé·e·s.

M. F. Del Rio lui répond que non. Les deux délais courent en parallèle et sont traités séparément. Le délai de recours des bureaux non retenus étant de dix jours, nous serons fixés rapidement. Cela ne devrait donc pas poser de problème.

M. J. Fehlbaum : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR est assez unanime à penser qu'il est indispensable d'aller de l'avant, même si une partie de notre groupe est toujours convaincue que la marge de manœuvre laissée à l'autorité communale, aussi bien exécutive que législative, est relativement limitée. Mais la grande majorité du groupe acceptera tout de même cette demande de crédit. Merci de votre attention.* »

- **Soumis au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité moins une voix.**

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a examiné avec intérêt le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 475'000.- pour la formalisation du plan d'aménagement local.

En août, la ComPAL a été informée en détail sur cette dernière étape de révision du plan d'aménagement local. Ses membres ont pu s'exprimer et définir comment ils·elles souhaitent être intégré·e·s dans ce processus complexe.

Comme mentionné dans le rapport du Conseil communal, le Conseil général de notre toute nouvelle commune avait décidé le 19 février 2018 le principe d'un processus participatif en trois étapes pour la révision du PAL. Un changement de législature et une pandémie plus tard, il n'était pas facile pour tous les membres de la ComPAL de voir clair dans cette procédure très technique.

La révision du PAL est certes un processus technique régi par des règles supérieures, il n'en reste pas moins que c'est aussi l'occasion pour les membres du législatif d'exprimer concrètement leur vision et leur volonté pour le développement de notre commune. Nous avons la chance de vivre dans un cadre magnifique et exceptionnel et de bénéficier d'une qualité de vie hors du commun. Nous devons trouver ensemble le bon équilibre entre un développement harmonieux et durable. Ceci n'est possible que si toutes et tous se sentent impliqué·e·s activement dans le processus et ne restent pas les observateur·trice·s frustré·e·s du train qui passe. Lorsque notre Conseil général devra valider le PAL en mars 2024, il sera important que chacune et chacun puisse se reconnaître dans le document final.

Le groupe des Verts soutient donc la demande de crédit et se réjouit des discussions et des échanges qui auront lieu dans le cadre du travail de formalisation du PAL. »

M. J. Lopes demande si le bureau choisi a de l'expérience dans ce genre de travaux.

M. F. Del Rio lui répond que le bureau RWB a une grande expérience et pas uniquement pour les PAL. Il précise que tous les bureaux dépositaires d'une offre ont prouvé leurs compétences.

M. F. Nussbaum, au nom du Groupement, acceptera cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour son rapport.

M. J. Fehlbaum prend la parole au nom du groupe PLR. Il remercie le Conseil communal pour son rapport et le chef du dicastère pour ses explications. Le groupe PLR acceptera cette demande de crédit de CHF 415'000.-.

Mme M. Cuche : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour le rapport produit, très complet, relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 475'000.- pour la finalisation du PAL.

Ce PAL fut/est un travail de longue haleine et très complexe, ainsi que nous avons pu le constater.

Il n'a effectivement pas été simple pour nous de prendre ce train en marche.

Il est également vrai que les sommes engagées sont conséquentes, comme cela a également été soulevé à l'interne par certains membres du groupe Socialiste.

Cependant, ayant pu participer à une séance de formation à ce sujet, donnée par le PS, il apparaît que les chiffres articulés semblent être du même acabit pour la plupart des communes engagées dans cette même démarche de révision de leur PAL.

Mis à part certaines grandes communes dotées à l'interne d'urbanistes qui peuvent avoir des montants moins élevés.

Au vu de ce qui précède, le groupe Socialiste soutiendra la proposition du Conseil communal dans sa grande majorité. »

M. B. Schumacher intervient à titre personnel : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je serai probablement le seul mais je refuserai ce crédit.

Je suis bien conscient que la formalisation du PAL doit se faire prochainement. Mais pour moi la priorité est d'apporter des réponses et des solutions aux projets en cours qui font débat aujourd'hui et qui interpellent, qui inquiètent certain·e·s de nos concitoyen·ne·s. Ceci avant de fixer de nouvelles règles, de nouveaux plans d'affectations pour notre territoire communal.

Par exemple :

Entre-les-Buissons : avec son trafic, présenté par les meilleur·e·s expert·e·s trafic de l'EPFL comme ne posant aucun problème autour des Cerisiers.

Les Charrières : accès toujours pas solutionné, qui continue à poser des problèmes alors que les immeubles sont en fin de construction.

Roncinier : avec la route d'évitement de Chez-le-Bart, abandonnée par notre exécutif sans consultation.

Les habitant·e·s de Chez-le-Bart seront bientôt confronté·e·s en plus au trafic supplémentaire engendré par Les Coteaux du Lac avec 19 nouveaux appartements prochainement occupés.

Est-il nécessaire de citer encore : La Caramèle en construction, Balcons des Cerisiers, Balcons du Lac et le plateau de la gare, avec ses quatre ou cinq immeubles ne permettant plus la circulation le long de la rue de la Gare.

Ce sont bien ces aménagements qui interpellent aujourd'hui beaucoup de personnes, des personnes qui attendent des réponses.

Alors oui, vous me direz qu'il y a cette fameuse échéance butoir du 27 février 2024 pour la finalisation du PAL avec les risques de blocage et de devoir indemniser à coût de millions les changements d'affectations.

Personnellement, j'imagine mal le Conseil d'État figer notre région alors qu'il compte sur nous, La Grande Béroche, pour fournir de l'habitat de qualité permettant l'arrivée de nouveaux·elles habitant·e·s, si possible bons pourvoyeur·euse·s d'impôts dans notre canton.

Y a-t-il une autre commune avec autant de projets de construction en cours ? Et nos infrastructures suivront-elle ? Routes, STEP, salles et terrains de sport, salles de classes, parascolaire, crèche, etc...

Alors, moi, je prends le risque de refuser ce crédit pour le moment, car notre qualité de vie dans la plus belle région du Littoral n'a pas de prix.

Prenons le temps de faire juste et soigneusement pour préserver notre région des bâtisseurs pressés. Il n'est pas nécessaire de devenir la banlieue lausannoise dès demain.

Écoutons les habitant·e·s qui résident déjà dans notre commune et les personnes fâchées par les décisions déjà prises. Voilà, c'est ma vision et je l'assume.

Aujourd'hui, l'idée d'un référendum s'opposant à cette demande de crédit est en train de germer à Chez-le-Bart. Bien qu'indirectement lié, je comprendrai ce choix au vu de la frustration qu'éprouvent certain·e·s habitant·e·s pour donner suite à l'abandon de la route d'évitement du village.

Mais, qui sait, beaucoup de personnes râlent et lorsqu'il faut faire aboutir un référendum, il y a moins de volontaires. Affaire à suivre. Je vous remercie. »

M. F. Del Rio lui répond qu'il regrette le mélange de thématiques dans le propos qu'on vient d'entendre. Une certaine confusion est compréhensible et respectable lorsqu'elle est exprimée par le citoyen « moyen ». C'est beaucoup plus étonnant lorsqu'elle est exprimée par un membre du législatif impliqué dans ces dossiers depuis cinq ans et bénéficiant d'une expérience politique de plusieurs décennies.

Les constructions actuelles sont le résultat des plans d'aménagements des anciennes communes qui ont été sanctionnés il y a 20 ou 30 ans selon les cas et que nous sommes

obligés de respecter aujourd'hui. Les exemples donnés sont traités conformément aux lois et règlements en vigueur.

La loi nous oblige à réviser nos plans d'aménagement tous les 15 ans. C'est précisément la dernière étape de cette révision qui est concernée par cette demande de crédit. Cette formalisation du PAL nous permettra d'avoir un plan d'affectation et un règlement adaptés aux défis que nous devons relever ces 15 à 20 prochaines années. Se plaindre que les règles actuelles ne conviennent pas et en même temps s'opposer à leur révision est contradictoire.

Pour terminer, il y a cette échéance fixée à fin février 2024 qui est véritablement imposée à toutes les communes. Si nous n'y arrivons pas, plus aucun permis de construire ayant la moindre dérogation ne sera accepté par le Canton. De plus, nous perdrons la prise en charge par ledit Canton des indemnités dues aux propriétaires impactés négativement par la révision du plan d'aménagement, ce qui pourrait représenter la somme de CHF 2'000'000.-.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 415'000.- pour la formalisation du plan d'aménagement local est accepté par 37 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.**

13. Motion du groupe des Verts demandant d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche

La motion est rapidement développée par **Mme M. Tenot Nicati** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, avant que les autres groupes politiques entrent dans la discussion et passent au vote, j'aimerais faire un petit résumé de la situation, cette dernière ayant évolué très rapidement depuis le 20 juin dernier.

La situation est suffisamment préoccupante pour que le Conseil fédéral propose, entre diverses solutions, de prendre des douches à deux... Suffisamment préoccupante pour que le Conseil communal, ici présent, nous envoie un communiqué de presse, ce dernier vendredi, avec des propositions tout à fait concrètes et acceptables, merci pour ces propositions.

Tout dernièrement également, à savoir le lundi 19 septembre 2022, est apparu un communiqué dans la presse¹. Tout ceci pour dire que le sujet est pleinement d'actualité.

Maintenant, j'aimerais, vous l'aurez bien compris, convaincre la majorité de ce plénum à accepter notre motion, en rappelant qu'une motion est juste une demande d'étude, à un moment précis et dans un contexte précis, avec un délai de réponse d'une année.

Il s'avère que c'est notre petit groupe politique qui a proposé cette motion, elle aurait pu tout aussi bien être proposée par l'un ou l'autre des groupes politiques ici présents, que ce soit pour des raisons d'intérêt économique, local, social et environnemental, toutes ces raisons étant étroitement liées. Je vous remercie pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, après avoir déposé à peu près la même motion il y a pratiquement trois ans, le groupe PLR serait malvenu de s'opposer à cette motion qui reprend pratiquement les mêmes principes et arguments que la sienne. Seul l'adjectif vertical manquait à la version de 2019, de même que l'évolution législative récente imposant à l'Office fédéral des routes l'entrée en matière sur tous ces projets d'implantations photovoltaïques. C'est donc en principe à l'unanimité que notre groupe acceptera cette motion. Tout en remerciant les Verts de relayer une idée qui était depuis l'origine ... extrêmement PLR ! Merci de votre attention. »

M. F. Nussbaum, pour le Groupement, remercie le groupe des Verts pour cette motion qu'il soutiendra.

¹ Ajouté aux annexes du présent procès-verbal

Mme N. Humbert-Droz : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'argumentation développée dans la motion présentée par les Verts est maintenant soutenue par la grande majorité de la population qui s'accorde à dire que toutes les sources d'énergie renouvelable doivent être exploitées.

De surcroît, l'OFROU (Office fédéral des routes) a tout récemment lancé un appel d'offres en précisant que les parois antibruit seront mises gratuitement à disposition des tiers qui le souhaitent, demande qui doit être faite jusqu'au 24 février 2023.

Cela dit, il faut souligner que la commune a déjà équipé la majeure partie des toits lui appartenant en panneaux photovoltaïques et relié tous les bâtiments qui s'y prêtent au chauffage à distance.

Le PS soutient donc la motion et demande au Conseil communal de lui donner suite avant le 24 février 2023. »

- **Soumise au vote, la motion déposée est acceptée par 36 voix et une abstention.**

14. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon informe l'assemblée des tests qui seront effectués le jeudi 29 septembre sur l'ensemble du réseau de l'éclairage public afin de voir si tout se passe bien ou si certains endroits posent problème. Cela permettra au besoin de prendre des mesures pour adapter le réseau.

Question de **Mme Ch. Wermeille** sur les coûts et possibilités d'éteindre, CHF 12'000.- ou CHF 13'000.- pour éteindre une nuit.

M. M. Rognon répond qu'avec la crise énergétique, c'est plus facile tout d'un coup. Le fournisseur d'électricité a confirmé que c'était possible à moindres frais. La commune devra équiper certaines armoires avec des horloges, ce qui engendrera néanmoins certains coûts.

15. Résolutions, interpellations et questions écrites

Question écrite de **Mme M. Tenot Nicati** relative à la mise en place d'une application téléchargeable pour toutes les personnes intéressées par ce qui se passe dans notre belle commune : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, depuis presque deux ans, je vais régulièrement en vacances ou en week-end à Ovronnaz, en Valais. Ovronnaz fait partie de la commune de Leytron. Cette dernière a mis en place une application du nom de **Leytron-Ovronnaz** qui permet de renseigner, par notification, sur toutes les informations d'importance telles que coupures d'eau, mises à l'enquête publiques, manifestations à venir, etc... en mettant également un lien sur le site de la commune.

Sans devoir ouvrir sa boîte mail, il est possible d'être renseigné·e quasi « instantanément » sur ce qui se passe sur le territoire de la commune de Leytron.

Après renseignements auprès de personnes habilitées dans le domaine, la mise en place d'une application de ce type coûte entre CHF 10'000.- et CHF 20'000.-.

Même pour une personne comme moi qui utilise son portable le moins possible, je trouve que le sujet mérite d'être creusé.

D'où ma demande, toute simple : serait-il possible au Conseil communal de se pencher sur la question ? En vous remerciant pour votre attention. »

M. M. Rognon répond que le canton et les communes ont développé en 2017 déjà une application nommée « NEMONews ». Celle-ci permet d'informer presque instantanément les utilisateur·trice·s. La commune a fait à plusieurs reprises de la publicité pour cette application et publie très régulièrement des informations par ce moyen. L'utilisateur·trice peut choisir les émetteurs et les thèmes qui l'intéressent.

Question écrite de **M. M. Ignoto**, en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune :

« Madame la présidente du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, à la suite de la pandémie du Covid-19, notre législatif a été sollicité plus largement par le Conseil communal pour étudier les nombreux projets en cours. Seulement, à l'heure actuelle, les séances sont programmées sans avoir une vue d'ensemble sur l'agenda communal. Il suffit de prendre une semaine chargée pour s'en apercevoir : le mardi 23 août a eu lieu en simultanément une séance de la commission d'urbanisme ainsi qu'une séance des commissions sports – loisirs – culture et relations publiques. Bien sûr, il faut le confirmer mais il semble également que le mercredi 24 août s'est vu placer pas moins de trois séances : une commission de révision du plan d'aménagement local, une présentation de la zone 20 à Montalchez et une commission Enfance et Jeunesse.

Le constat est clair : nous ne disposons pas d'un outil permettant de consulter l'agenda des séances de politique communale, de préparation des groupes, de manifestations communales et de diverses présentations à la population (par exemple la soirée de discussion sur l'extinction nocturne a eu lieu en même temps qu'une séance sports – loisirs – culture).

Afin de remédier à cette situation, nous demandons donc au Conseil communal s'il est envisageable et possible de mettre en place un outil de travail, de type « calendrier partagé », à disposition des président·e·s de commissions (et pour consultation auprès de tous les membres de notre Conseil), des chef·fe·s de groupe et du Conseil communal. Il sera ainsi plus aisé de fixer des dates de séances sans empiéter sur celles d'une autre. »

M. M. Rognon, président du Conseil communal, répond à cette question. Il explique qu'une directive a été établie par l'exécutif suite à une rencontre avec les président·e·s de commissions lors de la précédente législature. Il était convenu que les président·e·s de commissions fixent les séances d'entente avec les chefs de dicastères concernés. Il relève par ailleurs que vu le nombre de séances et de commissions, il n'est pas possible d'éviter les collisions de dates certaines semaines. Le Conseil communal examinera avec la chancellerie comment cette situation peut être améliorée.

M. Th. Rothen demande de ne pas prolonger le débat et propose au Conseil communal, qui a entendu ce problème à plusieurs reprises, de chercher une solution technique pour présenter sur le site de la commune une liste des séances planifiées.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 21h40.

Le rédacteur du procès-verbal

Nicolas Pfund
Chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

Saint-Aubin-Sauges, le 14 novembre 2022

Annexes :

- communication du Conseil communal concernant la commission « Enfance et Jeunesse »
- communiqué « Murs cherchent panneaux », point 13, intervention de Mme Tenot Nicati

Communication du Conseil communal au bureau du Conseil général concernant la commission « Enfance et Jeunesse ».



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Au bureau du Conseil général

Commission « Enfance et Jeunesse »

Madame la présidente, Mesdames, Monsieur,

Lors de la séance du Conseil général du 30 mai 2022, le législatif a accepté un crédit de CHF 20'000.- pour « la vision de la commune sur le parascolaire » et ainsi donné mandat au Conseil communal pour l'élaboration d'un cahier des charges.

Lors de cette même séance, un arrêté d'augmentation provisoire d'une année de la dotation du personnel des structures d'accueil a été voté par le législatif. En parallèle, une commission « Enfance et Jeunesse » a été votée par votre autorité.

Afin de respecter le délai d'une année, le Conseil communal a accepté la demande du bureau du Conseil général de constituer une commission exécutive « Enfance et Jeunesse », dans l'attente de l'institution de la commission du Conseil général. Les membres de cette commission ont été désignés par les groupes politiques.

A l'issue du délai référendaire et selon l'arrêté accepté par votre autorité, le Conseil communal, chargé de l'exécution de l'arrêté, a confié un mandat à « Objectif.ne » pour la création d'un cahier des charges.

Une première séance de la commission « Enfance et Jeunesse » a été convoquée le 24.8. La deuxième a eu lieu le 14.9.

Après les deux premières séances de cette commission, le Conseil communal souhaite informer des décisions prises et faire part de son appréciation de la situation :

- Suite aux discussions, la commission a demandé au Conseil communal d'abandonner le mandat confié à Objectif.ne pour l'élaboration d'un cahier des charges pour une vision du parascolaire.
- La commission souhaite effectuer les travaux elle-même et présenter une vision au législatif aux termes de 2 à 5 ans.

Au vu des prises de position de la commission, le Conseil communal estime devoir se décharger de ses obligations relatives à l'exécution de l'arrêté voté par le législatif. Cela n'est cependant pas de sa compétence mais de celle du législatif.

Dans la même logique, notre autorité estime qu'il faut dissoudre la commission créée sous l'égide du Conseil communal, avec effet immédiat. En effet, à notre sens il appartiendrait à cette commission de poursuivre ses travaux, si le législatif lui en donne les compétences.

Selon la loi, le Conseil communal est chargé de l'exécution des arrêtés ; cela n'exclut évidemment pas la collaboration d'une commission.

Il nous semble devoir vous faire remarquer à ce stade une légère distorsion de la séparation des pouvoirs que nous avons jugé utile de vous signaler.

Au vu de ces éléments, nous vous laissons le soin d'apprécier la situation et vous prions de bien vouloir nous faire part de votre prise de position et des suites que vous voudrez bien donner consécutivement à cette situation.

Dans cette attente, les travaux de la commission exécutive sont suspendus.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 septembre 2022

Le Conseil communal

Copie aux membres de la commission Enfance et Jeunesse

lundi, 19.09.2022

15:10

Murs cherchent panneaux

L'Office fédéral des routes lance un appel à candidatures: le long des autoroutes, 15 lots – représentant au total 350 parois antibruit et 100 aires de repos – pourront être mis «gracieusement à disposition» d'entreprises actives dans le solaire pour y poser des panneaux photovoltaïques. Celles-ci sont responsables de financer la pose et de commercialiser le courant, soit sur place, soit l'injecter dans le réseau. Le potentiel de production d'énergie est de 55 gigawattheures par an au niveau national.

